

Syndicat intercommunal du bassin de la Flume : présentation de la charte d'entretien des espaces communaux

Le rapporteur,

➤ présente la charte d'entretien des espaces communaux émise par le syndicat intercommunal de la Flume. Cette charte décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant.

L'objectif actuel est de réduire au maximum les quantités de produits et de matière actives appliquées. Pour y parvenir, différents types d'action sont possibles : diminution des doses, réduction des surfaces désherbées, développement des techniques alternatives, mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts...

La charte proposée repose sur une démarche volontariste et progressive. Cinq niveaux sont définis, le niveau 5 correspondant à l'arrêt total du désherbage chimique sur les espaces entretenus par la commune.

Compte tenu de ses pratiques, et notamment des nombreux efforts réalisés pour n'avoir recours aux produits phytosanitaires qu'en cas exceptionnels pour éradiquer les maladies et ravageurs sur les terrains de sport et les cimetières, la commune est actuellement en niveau 3.

➤ propose de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour le passage de la commune en niveau 5 (zéro phyto) au cours de l'année 2013.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie –transport et bâtiments », lors de sa réunion du 14 novembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

le maire à signer la charte d'entretien des espaces communaux.

VOTE : à l'unanimité